

Les parcours

Introduction

- Moments **co-construits** et **concertés** entre disciplines
- **Suite de travaux** dans un cycle
- Projets **disciplinaires** ou **pluridisciplinaires**
- Sur les horaires des disciplines
- Favoriser l'intervention de **personnes extérieures**
- Évaluation DNB (**possibilité d'une évaluation orale** sur les parcours)
- **FOLIOS** : un **outil au service des parcours** de l'élève et **outil de communication** semblable à un ENT

[Lien ONISEP](#)

[Folios - Connexion](#)

[Document - première approche de Folios](#)



Le PARCOURS AVENIR

● Les textes de référence

- ➔ [Loi n°2013-595 pour la programmation et la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013](#)
- ➔ [Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours Avenir \(BOEN n°28 du 9-7-2015\)](#)

- **Le Parcours Avenir est conçu pour permettre à chaque élève de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale de construire son parcours d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.**

● OBJECTIFS :

- ➔ **comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ;**
- ➔ **développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;**
- ➔ **élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.**

[Eduscol](#)

[Education.gouv](#)

[Plaquette ONISEP](#)

[Onisep](#)

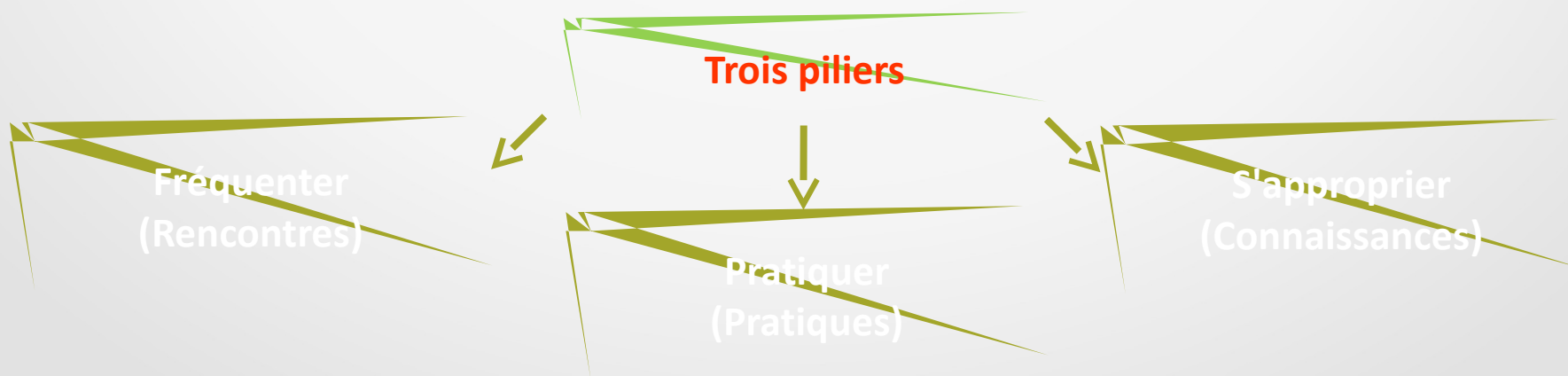
[Infographie EN](#)

Le PARCOURS PEAC

- Le parcours d'éducation artistique et culturelle vise à **favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.**
- Il se fonde sur trois champs d'action indissociables qui constituent ses **trois piliers** : **des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels** ainsi que le **développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.**
- Pendant la **scolarité obligatoire**, les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre de ce parcours sont prises en compte pour la **validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture** défini à l'article D. 122-1 du code de l'éducation.

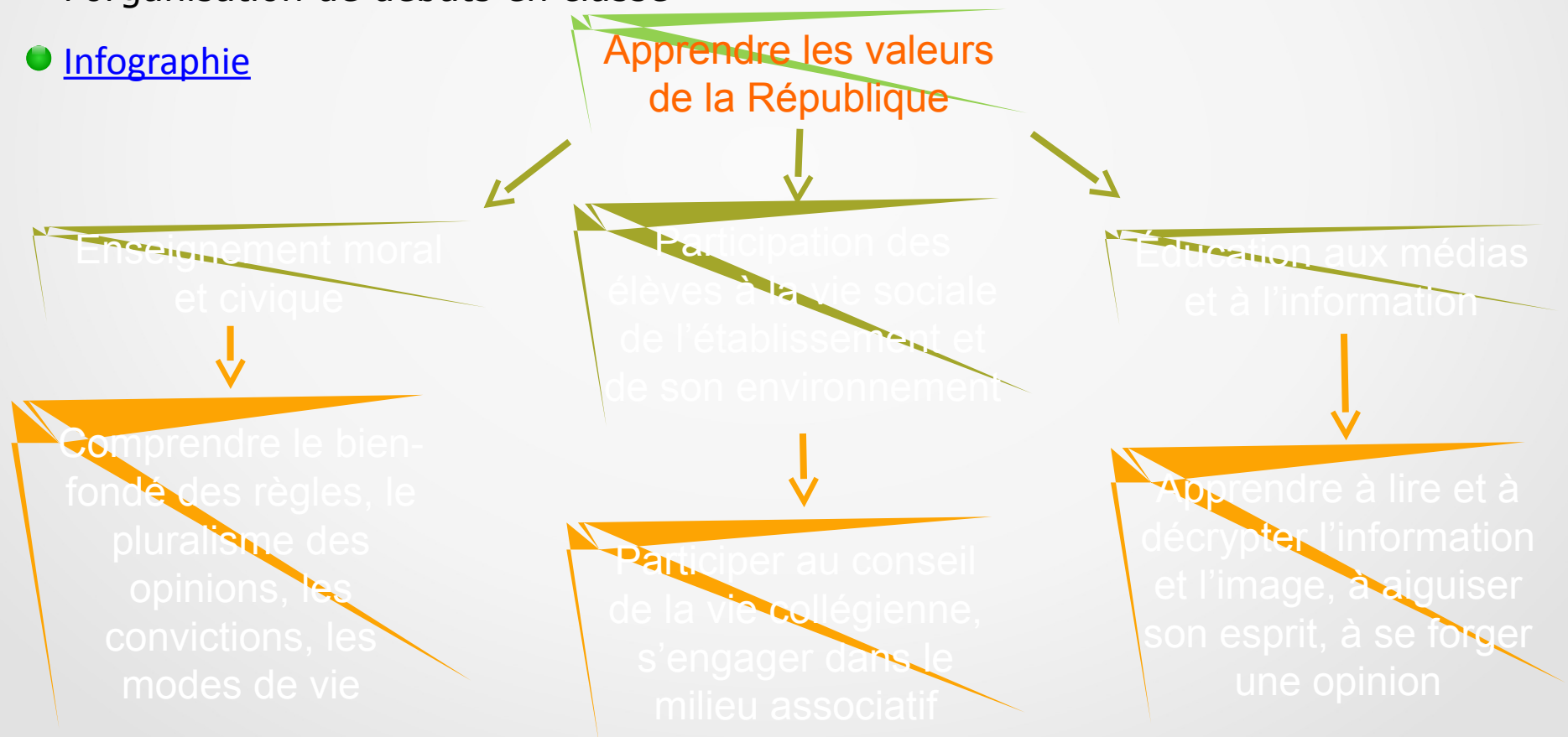
[Lien EDUSCOL](#)

[Lien PEAC](#)



Le PARCOURS CITOYEN

- Issu de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République après les attentats de janvier 2015
- Prend en compte le nouvel enseignement d'éducation morale et civique, **une éducation aux médias et à l'information** et l'organisation de débats en classe
- [Infographie](#)



Le PARCOURS EDUCATIF de SANTÉ

- Faire acquérir à chaque élève les connaissances, les compétences et la culture lui permettant de **prendre en charge sa propre santé** de façon autonome et responsable ... ;
- Mettre en œuvre dans chaque école et dans chaque établissement des **projets de prévention centrés sur les problématiques de santé**, notamment celles susceptibles d'avoir un effet sur la réussite scolaire ;
- Créer un **environnement scolaire favorable à la santé et à la réussite scolaire** de tous les élèves.
- ..., l'ensemble des **actions de prévention, d'information, de visites médicales et de dépistage** s'organise au bénéfice de chaque élève pour former un parcours éducatif de santé.

[Bulletin officiel](#)

